



## COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

28 juin 2018

**Etaient Présents** : MM. BERAL, LEMASSON, MERLIOT, BELLON, BORG, DEVOS, JEHANNO, BORDONNEAU, VENDRAN, LE BOUILLE (représenté par M. BELLON)

**Etaient Excusés** : MM. LEGNAME, CADIO, MULLER, RUIZ, CHIRON, GOBILLOT, SY

### Relevé de décisions

#### 1. Direction des Opérations Sportives

##### 1.1 Engagement des clubs de PRO B et Jeep® Élite

Il est décidé de repousser l'engagement des clubs de PRO B et Jeep® Élite au prochain Comité Directeur.

A noter que le Comité Directeur du 19 juin 2018 a déjà statué sur l'engagement des clubs de Boulazac Basket Dordogne, Fos Provence Basket (Jeep® Élite) et de l'ADA Blois Basket 41 (PRO B).

##### 1.2 Convention Clubs LNB / Clubs NM1

La convention club LNB/Clubs NM1, préparée par les services de la FFBB en collaboration avec les services sportifs et juridiques de la LNB, est présentée aux membres du Comité Directeur.

Cette convention a pour objet principal d'encadrer au mieux les relations entre les deux clubs afin de créer les meilleures conditions pour le développement des jeunes joueurs.

Les membres du Comité Directeur votent à l'unanimité cette convention. Un courrier d'explication et d'accompagnement sera adressé aux clubs professionnels afin de promouvoir cette collaboration.

#### 2. Juridique

##### 2.1 Modifications des Règlements de la LNB

Mickael Contreras présente aux membres du Comité Directeur les principaux axes et grands principes des modifications réglementaires. Celles-ci entreront en vigueur dès la saison sportive 2018/2019.

Les propositions de modifications réglementaires concernent :

- le règlement disciplinaire ;
- la DNCCG ;
- les conditions de participation aux championnats ;
- les opérations sportives ;
- la refonte des règlements marketing et la création de cahier des charges distincts : marketing, media et communication, matches télévisés et charte terrain.

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité l'ensemble des modifications réglementaires.

## 2.2 Adoption de la Charte éthique FFBB/LNB

Mickael CONTRERAS indique aux membres du Comité Directeur que la charte éthique a été rendue obligatoire par la loi du 1er mars 2017. La FFBB et la LNB se sont engagées à mettre en œuvre cette charte et un Comité d'Ethique conjoint au 1er juillet 2018.

Le document définitif, rédigé par les services de la FFBB et de la LNB, est présenté au Comité Directeur. La charte a notamment pour objet de :

- garantir le respect des règles du jeu et des personnes ;
- régir les relations entre les acteurs du basket professionnel (joueurs, arbitres, officiels de match, staff technique et encadrement, agents, dirigeants, personnels salariés et bénévoles des instances (dont organes déconcentrés), clubs, les supporters, la famille des joueurs et des entraîneurs, les collectivités territoriales, les partenaires commerciaux et les médias ;
- protéger l'image, les valeurs et la promotion du basket : le respect, la fraternité, la solidarité, la loyauté, le fair-play, la tolérance, le courage, le dépassement de soi et l'esprit d'équipe permettant un spectacle sportif de qualité, attractif et accessible au plus grand nombre.

Le Comité d'Ethique sera composé :

- de 5 membres choisis notamment en raison de leur compétence juridique ou en matière d'éthique et de déontologie sportives ;
- d'un Président désigné par les Comités Directeurs de la FFBB et de la LNB sur proposition conjointe des Présidents FFBB et LNB ; les membres sont ensuite validés par les Comités Directeurs de la FFBB et de la LNB ;

Les mandats seront identiques à ceux des instances dirigeantes. Les membres du Comité d'Ethique ne pourront être également élus, salariés des instances du basket ou membres d'organismes disciplinaires.

Les membres du Comité Directeur approuvent la Charte éthique FFBB/LNB à l'unanimité.



**Le Président**  
**M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président**  
**en Charge du Secrétariat Général**  
**M. Paul MERLIOT**